



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260608-CM26_35-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-35

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RUGBY CLUB DES CÔTES D'AREY POUR L'OPÉRATION « LA BALLE OVALE »

SÉANCE PUBLIQUE DU : lundi 8 juin 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 4 juin 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – **PRÉSENTS :** 16 – **VOTANTS :** 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé		X		L. DAVID	GASPARINI	Gilles		X		L. BIEUVELET
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre		X		A. CHERY	RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier	X			
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le Rugby Club des Côtes d'Arey organise chaque année l'opération « La Balle Ovale », en partenariat avec plusieurs écoles du territoire, dont l'école de Reventin-Vaugris. Cette action sportive et éducative permet à plus de 300 élèves de découvrir la pratique du rugby à travers plusieurs séances d'initiation et un tournoi final.

Afin de soutenir cette manifestation qui contribue à la promotion du sport auprès des jeunes et au rayonnement du territoire, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au Rugby Club des Côtes d'Arey.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La demande de subvention formulée par le Rugby Club des Côtes d'Arey dans le cadre de l'organisation de l'opération « La Balle Ovale » édition 2026 ;
- Le budget communal de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT :

- Que l'opération « La Balle Ovale » permet à plus de 300 élèves des communes du territoire de découvrir la pratique du rugby;
- Que les élèves de l'école de Reventin-Vaugris participent à cette action;
- Que cette manifestation favorise la pratique sportive, les valeurs éducatives et le lien entre les communes du territoire;
- Que le Rugby Club des Côtes d'Arey assure l'organisation et le financement d'une grande partie des dépenses liées à cette opération;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300 €** au **Rugby Club des Côtes d'Arey** dans le cadre de l'organisation de l'opération « La Balle Ovale » édition 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 10 juin 2026



**Monsieur le 1^{er} Adjoint
Laurent DAVID**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture